

27 avril 2020

LA REOUVERTURE DES DECHETERIES SE CONFIRME

La crise sanitaire a contraint REDON Agglomération à fermer l'ensemble des déchèteries du territoire communautaire. Le Président de la République a indiqué qu'une reprise des activités aurait lieu à compter du 11 mai prochain.

Afin d'anticiper une affluence très importante sur les sites communautaires, Jean-François Mary, Président de REDON Agglomération et Yvon Mahé, Vice-président délégué à l'Environnement, ont souhaité qu'une partie des déchèteries réouvre à compter du 4 mai prochain.

« Cette mesure va soulager les habitants des petits immeubles collectifs qui arrivent à saturation dans le stockage de leurs déchets » explique Yvon Mahé.

Concrètement, l'accueil des usagers se fera **sans rendez-vous** et aux horaires habituels (**pas d'ouverture néanmoins le samedi 9 mai**) **uniquement** dans les cinq déchèteries suivantes : Allaire, Guémené-Penfao, Saint-Nicolas-de-Redon, Saint-Vincent-sur-Oust et Sainte-Marie.

Ces ouvertures s'accompagnent **de mesures très strictes** pour les usagers :

- **Pour le lundi 4 mai** : ouverture des sites aux usagers dont la plaque d'immatriculation finit par **3 et 4**
- **Pour le mercredi 6 mai** : ouverture des sites aux usagers dont la plaque d'immatriculation finit par **5 et 6**
- **Pour le jeudi 7 mai** : ouverture des sites aux usagers dont la plaque d'immatriculation finit par **7 et 8**
- **Pour le lundi 11 mai** : ouverture des sites aux usagers dont la plaque d'immatriculation finit par **9, 0 et 1**
- **Pour le mercredi 13 mai** : ouverture des sites aux usagers dont la plaque d'immatriculation finit par **2 et 3**

Exemple : Pour le lundi 4 mai
Nouvelles plaques d'immatriculation
AB-134-CD

Anciennes plaques
534-ADC-35

Les conditions pour les usagers sont les suivantes :

- Être muni de la carte d'accès aux déchèteries, l'accès en sera refusé si l'utilisateur ne la présentera pas,
- Venir seul et être en capacité de pouvoir décharger seul son véhicule,

- Porter un masque,
- Rester dans son véhicule lors du filtrage,
- Rester courtois avec les agents et respecter la distanciation,
- Être muni de l'attestation dérogatoire (cocher la 2^{ème} case),
- **Seuls les gravats, cartons, tout-venant et déchets verts seront acceptés** afin de maintenir une fluidité et de limiter les apports (surcharge des collecteurs),

- Le flux sera régulé par un agent d'accueil : **2 à 4 usagers par site uniquement** en même temps, un autre agent orientant les usagers afin de s'assurer du bon tri effectué. Des contrôles auront lieu pour veiller au strict respect des conditions de sécurité.

Les communes sont bien évidemment associées à ces mesures, notamment dans la mise en place des panneaux de circulation et de prise d'arrêt de circulation.

REDON Agglomération informera les usagers au fur et à mesure de l'extension d'ouverture aux autres déchèteries ainsi que de l'évolution du planning par voie de presse, sur son site internet www.redon-agglomeration.bzh et via les réseaux sociaux.

Contact presse :
Hélène LE BRUN
h.lebrun@redon-agglomeration.bzh